



Samedi 10 mars 2018

ATELIER 30 « LE SALARIAT DANS LA MSP : QUESTION TABOU ? REMUNERATION DES PROFESSIONNELS - MIXITE DE L'EXERCICE »

Animatrice : Brigitte Bouzige

Intervenants : Hélène Colombani Présidente de la FNCS, Margot Bayart vice-présidente de l'association ASALEE

OBJECTIF PRINCIPAL :

Aborder la question du salariat en MSP

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES :

1. Se poser la question de comment répondre à une demande de salariat
2. aborder les possibilités juridiques

TYPE D'ATELIER :

Atelier participatif en forme world-café

PRODUCTION DE L'ATELIER :

Résumé de l'Atelier

A partir d'un « cas de situation » où une MSP se doit de trouver des remplaçants après le départ d'un médecin et d'une infirmière. Des professionnels sont prêts à rejoindre la MSP et adhèrent au projet de santé et ils sont libres de suite, mais ils exigent d'être salariés. L'équipe se réunit pour prendre une décision et savoir comment faire

Les Idées Fortes :

Il apparaît lors de la discussion à chaque table que cette question est

- complexe car inhabituelle
- la MSP est peu informée des possibilités du salariat
- les équipes ne sont pas hostiles à intégrer du salariat dans le fonctionnement de l'équipe
- propositions ; se retourner vers la Com/Com pour qu'elle salarie le professionnel !
- C'est la SISA qui salarie ? Mais faut il modifier juridiquement la SISA
- Décret n° 2006-1585 du 13 décembre 2006 relatif au médecin collaborateur libéral et au médecin salarié et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)
- utiliser la SCIC Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Les Recommandations :

- C'est une question qui va se présenter de plus en plus souvent . Il ne faut pas l'aborder d'un point de vue « idéologique » mais pragmatique
- Il serait bon que la FFMPs diffuse un mémento sur cette question
- Il faut se renseigner sur l'avenir des SCIC

Personnes responsables / contacts : Brigitte Bouzige : brigitte.bouzige1@gmail.com ; Didier Ménard dr.didiermenard@wanadoo.fr